



## Comptes de l'exercice 2023

Préavis N° 2024/21

Lausanne, le 2 mai 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### 1. Résumé

Les comptes 2023 de la Ville de Lausanne présentent un déficit de CHF 3.5 millions, en amélioration de CHF 80.9 millions par rapport au budget. Ce bon résultat permet à la Ville de diminuer sa dette nette de CHF 9.2 millions et de dégager un autofinancement positif de CHF 167,9 millions couvrant un niveau élevé d'investissement de CHF 158,4 millions.

Les comptes de la Ville sont quasiment à l'équilibre alors même que l'année 2023 a encore été marquée par un environnement incertain et impactée par les effets du renchérissement, notamment en matière du coût d'achat d'énergie et d'indexation des salaires de son personnel.

Prise de manière globale, et dans la ligne des exercices précédents, l'évolution des charges apurées est en légère hausse (+3.6%) en regard de 2022. Cette augmentation des charges est principalement liée à l'adaptation de la masse salariale de CHF 20.5 millions (annuités et indexation de 2.97%), au subventionnement des tl et du leb (CHF 14.6 millions), à l'augmentation du prix de l'énergie et de celle de son timbre (CHF 8.8 millions). Par ailleurs, elle découle de la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires, le plan climat, le développement de l'accueil pré et parascolaire ou encore la réduction du prix des abonnements de transports publics pour les jeunes et les aînés.

La progression des revenus apurés de fonctionnement est supérieure à la progression des charges. Elle est de 4.0% notamment en raison de revenus fiscaux supérieurs aux comptes 2022 (CHF +21.6 millions) liés, entre autres, aux dynamiques démographiques.

En 2023, pour accompagner le développement des politiques publiques et en soutien au tissu économique, la Ville de Lausanne a atteint un niveau d'investissements à CHF 158,4 millions nets, par rapport à une moyenne 2016-2022 de CHF 128 millions. Malgré un niveau d'investissements plus élevé que la moyenne des dernières années, la Municipalité a été en mesure d'assurer l'autofinancement de l'ensemble des dépenses d'investissements de l'année 2023 et de mettre en œuvre la stratégie municipale liée au plan climat, notamment pour les projets en lien avec l'assainissement des bâtiments, de l'énergie, des écoles et de la mobilité.

Parmi les grands projets liés au plan climat, CHF 57.2 millions ont été consacrés à l'entretien et au développement des réseaux (énergie), CHF 5.6 millions pour le patrimoine vert, CHF 20.5 millions aux importants travaux réalisés au niveau des bâtiments (théâtre de Vidy, Romandie, Capitole, etc.) et CHF 15.4 millions investis en lien avec la mobilité (axes forts, PALM, sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers, tranquillisation du trafic routier).

D'autre part, la Municipalité a également poursuivi ses investissements dans l'assainissement énergétique des bâtiments, dans la création de classes, l'extension des réseaux informatiques pédagogiques et dans l'assainissement des installations sportives (Piscines de Mon-Repos et Montchoisi) ou encore CHF 9.3 millions d'investissements dans le domaine de l'eau et CHF 6.0 millions pour le projet Métamorphose.

La dette nette a légèrement diminué en 2023 (CHF -9.2 millions), pour atteindre CHF 2.01 mias. Elle est toujours en diminution de plus de CHF 140 millions par rapport à son niveau de 2012. La dette bancaire quant à elle a évolué de CHF 65.7 millions, notamment pour l'acquisition d'immeubles générant des rendements pour la Ville et des investissements du patrimoine financier (contracting Plaines-du-Loup) ainsi que des augmentations de capital des SA.

Les investissements planifiés d'ici 2028 se montent à CHF 1'348 millions. Ils sont nécessaires pour faire face aux défis climatiques à venir et préparer Lausanne aux enjeux de demain. Dans ce cadre, la Municipalité a toujours pour priorité d'améliorer la marge d'autofinancement afin de financer ses investissements en ménageant la dette et ainsi préserver l'endettement et les générations futures. Pour ce faire, elle continue de déployer des mesures qui optimisent sa gestion financière, notamment grâce au déploiement de la troisième démarche PSAF III. Cette dernière a permis des améliorations financières pérennes reportées aux comptes 2023 d'un montant de CHF 4.6 millions. Pour mémoire, l'objectif est d'atteindre CHF 20 millions à l'horizon 2026, ce qui amènerait à un total d'économies pérennes de près de CHF 100 millions depuis 2011 permettant à la Ville de financer les prestations prioritaires identifiées dans le programme de législation.

Dans un environnement où les risques financiers sont toujours présents en lien avec la situation géopolitique et le renchérissement, la Municipalité continue à s'engager dans la mesure de ses moyens avec une gestion rigoureuse tout en développant les prestations et en assurant les soutiens nécessaires à la population. La Municipalité continue de s'engager pour la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois ainsi que des générations futures.

En parallèle aux comptes 2023 et en application de l'article 29 de la loi sur les communes, le présent préavis propose de fixer les indemnités du syndic et des membres de la Municipalité. Cette décision doit être prise une fois au moins par législation. La dernière remontant au 11 juin 2019, soit à la précédente législation, une nouvelle décision doit donc être prise.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législation :

14. Une administration exemplaire

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes de 2023 :

### Compte administratif

(Comptes de fonctionnement et investissement du patrimoine administratif)

Comptes 2022	BUDGET 2023 (y c. crédits suppl.)		Comptes 2023	ECARTS
CHF	CHF		CHF	CHF
		<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
1'982'061'473	2'089'785'400	Total des charges	2'103'372'048.89	13'586'649
1'971'294'601	2'005'370'300	Total des revenus	2'099'857'042.30	94'486'742
<u>-10'766'872</u>	<u>-84'415'100</u>	<b>Excédent de charges (-) ou de revenus (+)</b>	<b>-3'515'006.59</b>	80'900'093
135'892'036	136'513'800	Amortissements	141'419'611.55	4'905'812
30'319'734	-7'956'300	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	30'039'394.03	37'995'694
155'444'898	44'142'400	<b>Autofinancement du compte de fonctionnement</b>	<b>167'943'998.99</b>	123'801'599
<u>-167'215'123</u>	<u>-229'555'000</u>	Investissements nets	-158'446'285.96	71'108'714
-11'770'224	-185'412'600	<b>Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement du compte de fonctionnement</b>	<b>9'497'713.03</b>	194'910'313

		<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>		
184'997'673	318'523'000	Total des dépenses	170'095'607.04	-148'427'393
<u>17'782'550</u>	<u>88'968'000</u>	Total des recettes	11'649'321.08	-77'318'679
167'215'123	229'555'000	<b>Investissements nets</b>	<b>158'446'285.96</b>	

## 2. Objet du préavis

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2023.

## 3. Table des matières

1. Résumé.....	1
2. Objet du préavis .....	3
3. Table des matières.....	3
Comptes de l'exercice 2023.....	4
<b>3.1 Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2023</b> .....	4
<b>3.1.1 Compte de fonctionnement</b> .....	4
<b>3.1.2 Comptes des investissements du patrimoine administratif</b> .....	15
<b>3.1.3 Plafond d'endettement</b> .....	18
<b>3.1.4 Bilan général</b> .....	18
4. Impact sur le développement durable.....	22
5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap .....	22
6. Rémunération des membres de la Municipalité .....	22
7. Conclusions.....	23

## Comptes de l'exercice 2023

### 3.1 Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2023

#### 3.1.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus (+)
Budget initial	2'080'650'100	1'999'199'400	-81'450'700
Crédits supplémentaires	9'135'300	6'170'900	-2'964'400
Budget final	2'089'785'400	2'005'370'300	-84'415'100
Comptes 2023	2'103'372'049	2'099'857'042	-3'515'007
Ecart	13'586'649	94'486'742	80'900'093
	0.65%	4.71%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2023 s'établit comme suit :

Résultat par catégorie	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
<b>3 Charges</b>	<b>1'982'061'473</b>	<b>2'089'785'400</b>	<b>2'103'372'049</b>	<b>13'586'649</b>	<b>0.65</b>
30 Charges de personnel	603'857'274	650'120'000	621'214'169	-28'905'831	-4.45
31 Biens, services et marchandises	538'130'963	603'626'700	593'365'652	-10'261'048	-1.70
32 Intérêts passifs	37'946'244	40'520'000	41'693'078	1'173'078	2.90
33 Amortissements	161'448'364	161'975'500	162'369'024	393'524	0.24
35 Dédommagements à des collectivités publiques	308'013'871	335'434'200	330'104'881	-5'329'319	-1.59
36 Subventions accordées	124'542'901	130'344'500	129'195'585	-1'148'915	-0.88
37 Subventions à redistribuer	0	0	24'202'365	24'202'365	N/A
38 Attributions aux réserves	98'112'671	52'582'400	103'840'794	51'258'394	97.48
39 Imputations internes	110'009'186	115'182'100	97'386'500	-17'795'600	-15.45
<b>4 Revenus</b>	<b>1'971'294'601</b>	<b>2'005'370'300</b>	<b>2'099'857'042</b>	<b>94'486'742</b>	<b>4.71</b>
40 Impôts	582'696'899	560'210'000	604'326'103	44'116'103	7.87
41 Patentes, concessions	1'894'614	2'021'000	1'286'693	-734'307	-36.33
42 Revenus des biens	130'745'347	118'158'400	137'283'316	19'124'916	16.19
43 Taxes, ventes et prestations facturées	734'203'331	783'968'200	801'815'671	17'847'471	2.28
44 Part à des recettes sans affectation	10'623'426	9'500'000	9'999'544	499'544	5.26
45 Dédommagements de collectivités publiques	329'710'259	352'150'500	341'479'297	-10'671'203	-3.03
46 Subventions acquises	3'618'603	3'641'400	8'276'153	4'634'753	127.28
47 Subventions à redistribuer	0	0	24'202'365	24'202'365	N/A
48 Prélèvements sur les réserves	67'792'937	60'538'700	73'801'400	13'262'700	21.91
49 Imputations internes	110'009'186	115'182'100	97'386'500	-17'795'600	-15.45
<b>RESULTAT</b>					
<b>Excédent de charges (-) ou de revenus (+)</b>	<b>-10'766'872</b>	<b>-84'415'100</b>	<b>-3'515'007</b>	<b>80'900'093</b>	

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

### 3 CHARGES

#### 30 Charges de personnel

**CHF -28.9 millions ou -4.4%**

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	38'189'796,31	40'111'900	39'188'815,38	-923'084,62	-2,3
Sécurité et économie	162'530'633,21	172'843'900	167'826'365,06	-5'017'534,94	-2,9
Sports et cohésion sociale	70'540'164,35	76'752'600	70'253'391,32	-6'499'208,68	-8,5
Logement, environnement et architecture	70'809'019,11	72'102'700	70'206'171,49	-1'896'528,51	-2,6
Enfance, jeunesse et quartiers	110'760'028,40	126'602'200	118'533'155,86	-8'069'044,14	-6,4
Finances et mobilité	81'628'264,46	86'672'200	83'759'980,96	-2'912'219,04	-3,4
Services industriels	69'399'367,92	79'734'500	71'446'289,15	-8'288'210,85	-10,4
Sous-total	603'857'273,76	654'820'000	621'214'169,22	-33'605'830,78	-5,1
Correctif de la masse salariale	0,00	-4'700'000	0,00	4'700'000,00	-100,0
<b>Total</b>	<b>603'857'273,76</b>	<b>650'120'000</b>	<b>621'214'169,22</b>	<b>-28'905'830,78</b>	<b>-4,4</b>

Dans ce secteur de charges, on relève qu'une économie de CHF 28.9 millions est globalement réalisée dans l'ensemble des services de la Ville et ce, en tenant compte d'une économie anticipée de CHF 4.7 millions, Les directions SIL (écart de CHF 8.3 millions favorable par rapport au budget) et EJQ (écart de CHF 8.1 millions favorable par rapport au budget) représentent la majeure partie de cette économie. A noter que les services commercialisés SIL et Eau totalisent une économie de CHF 9.0 millions.

#### 31 Biens, services et marchandises

**CHF -10.3 millions ou -1.7%**

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	14'395'274,63	20'143'100	15'607'783,53	-4'535'316,47	-22,5
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans électr., gaz & chauffage à distance)	24'508'795,89	29'332'100	28'036'010,51	-1'296'089,49	-4,4
Autres fournitures et marchandises	12'659'377,16	13'585'400	12'057'134,28	-1'528'265,72	-11,2
Frais d'entretien (immeubles, routes, installations, objets mobiliers)	41'471'210,24	49'699'700	46'496'315,39	-3'203'384,61	-6,4
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	50'731'806,82	56'448'500	52'147'087,98	-4'301'412,02	-7,6
Honoraires et prestations de services	135'799'407,81	158'815'200	142'595'355,24	-16'219'844,76	-10,2
Autres dépenses en biens, services et marchandises	51'826'234,58	60'990'100	56'301'104,75	-4'688'995,25	-7,7
Sous-total	331'392'107,13	389'014'100	353'240'791,68	-35'773'308,32	-9,2
Achats d'énergie par les SIL (électricité, gaz & chauffage à distance)	206'738'855,40	214'612'600	240'124'859,94	25'512'259,94	11,9
<b>Total</b>	<b>538'130'962,53</b>	<b>603'626'700</b>	<b>593'365'651,62</b>	<b>-10'261'048,38</b>	<b>-1,7</b>

L'économie de CHF 10.3 millions par rapport au budget s'explique par une augmentation des achats d'énergie (nature 312) au SIL pour CHF 25.5 millions reflétant la hausse des prix du gaz complètement compensée par des économies réalisées dans toutes les directions à l'exception de la direction LEA. Par nature, les économies les plus significatives, toutes directions confondues, ont été les suivantes :

CHF +14.5 millions sur la nature « 318 - Honoraires et prestations de services »

CHF +4.2 millions sur la nature « 319 - Impôts, taxes, cotisation et frais divers »

CHF +3.9 millions sur la nature « 316 - Loyers, fermages et redevances d'utilisation »

CHF +2.9 millions sur la nature « 311 - Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules »

### 32 Intérêts passifs

**CHF +1.2 millions ou +2.9%**

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	37'915'821.21	40'380'000	41'674'607.83	1'294'607.83	3.2
Autres intérêts passifs	30'422.68	140'000	18'470.29	-121'529.71	-86.8
<b>Total</b>	<b>37'946'243.89</b>	<b>40'520'000</b>	<b>41'693'078.12</b>	<b>1'173'078.12</b>	<b>2.9</b>

L'augmentation des intérêts passifs de CHF 1.2 million par rapport au budget s'explique principalement par une hausse du volume de la dette bancaire en lien avec les achats de bâtiments du patrimoine financier. Un autofinancement supérieur à ce qui était prévu a permis de compenser partiellement cette hausse.

### 33 Amortissements

**CHF +0.4 million ou +0.2%**

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	7'524'770,82	9'000'000	6'500'421,82	-2'499'578,18	-27,8
Autres pertes, défalcons et moins-values	8'883'881,51	7'630'100	11'264'000,46	3'633'900,46	47,6
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	98'706'146,04	102'779'000	96'726'745,46	-6'052'254,54	-5,9
Amortissements du patrimoine administratif des SIL	37'185'890,23	33'734'800	44'692'866,09	10'958'066,09	32,5
Amortissements du patrimoine financier	9'147'675,41	8'831'600	3'184'990,42	-5'646'609,58	-63,9
<b>Total</b>	<b>161'448'364,01</b>	<b>161'975'500</b>	<b>162'369'024,25</b>	<b>393'524,25</b>	<b>0,2</b>

Les défalcons d'impôts (chiffre communiqué par l'Administration cantonale des impôts (ACI)) ont été moins importantes que prévu (CHF 2.5 millions). Les autres pertes, défalcons et moins-values sont supérieures au budget de CHF 3.6 millions et résultent principalement de l'augmentation de la provision en lien avec les débiteurs pour CHF 2.2 millions.

Concernant les amortissements du patrimoine administratif (CHF -6.1 millions), la diminution est essentiellement expliquée par les projets suivants dont la réalisation a présenté des divergences en regard du budget :

- Plaines du Loup – Prés-de-Vidy : CHF -1.0 million
- Usine "Saint-Sulpice II" : CHF -2.7 millions
- Préavis RECOLTE : CHF -1.2 million

- Modernisation des réseaux informatiques pédagogiques des bâtiments scolaires : CHF - 2.2 millions

Ces éléments favorables sont compensés par un amortissement exceptionnel des investissements 2023 dans le chauffage à distance (production et réseau CAD) de CHF 11.0 millions au patrimoine administratif des SIL. Ces derniers sont compensés par un prélèvement sur le fonds « Transition énergétique » (voir rubrique 48).

Quant à la diminution des amortissements du patrimoine financier de CHF -5.6 millions par rapport au budget, celle-ci s'explique principalement au Service des gérances, par des reports de travaux en lien avec le crédit d'assainissement énergétique et à la rénovation des bâtiments du PF 1<sup>re</sup> étape (rapport-préavis N° 2015/50) (CHF -3.9 millions, amortissements en fonction des dépenses réelles).

### 35 Dédommagements à des collectivités publiques

**CHF-5.3 millions ou -1.6%**

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	130'861'404.00	123'000'000	134'283'662.59	11'283'662.59	9.2
Participation à la cohésion sociale	96'903'449.00	110'000'000	95'207'403.80	-14'792'596.20	-13.4
Participation à des entreprises de transports	67'625'595.85	85'900'000	82'192'145.35	-3'707'854.65	-4.3
Réforme policière	7'895'156.00	7'800'000	7'838'431.00	38'431.00	0.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'574'755.58	2'500'000	2'642'900.09	142'900.09	5.7
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	915'356.00	920'000	919'834.50	-165.50	0.0
Emoluments du Contrôle des habitants	0.00	0	1'666'374.20	1'666'374.20	-
Taxes de séjour	0.00	4'010'000	3'552'445.80	-457'554.20	-11.4
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	704'120.00	709'100	710'802.40	1'702.40	0.2
Autres dédommagements	534'034.15	595'100	1'090'881.21	495'781.21	83.3
<b>Total</b>	<b>308'013'870.58</b>	<b>335'434'200</b>	<b>330'104'880.94</b>	<b>-5'329'319.06</b>	<b>-1.6</b>

S'agissant de l'ensemble constitué de la participation cohésion sociale (CHF -14.8 millions) et de la contribution au Fonds de péréquation intercommunal (CHF +11.3 millions), on aboutit à une économie de charges de CHF 3.5 millions (y compris les effets des décomptes 2022 intervenus dans les comptes 2023). Il convient de préciser que, dans les comptes 2023, la péréquation résulte globalement à une péjoration par rapport au budget de CHF 7.2 millions, une fois pris en considération les revenus figurant sous le chapitre 45.

La participation aux entreprises de transports présente un écart favorable par rapport au budget de CHF 3.7 millions s'expliquant essentiellement par la participation de Lausanne aux TL.

S'agissant des frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat, la hausse est due à l'augmentation du volume d'impôts mis en compte.

Au Contrôle des habitants, en application des règles comptables en vigueur, les émoluments perçus pour le Canton sont dorénavant comptabilisés au brut (voir également le groupe 45 ci-après qui présente les revenus correspondants).

Sous le poste « Autres dédommagements », l'augmentation s'explique, d'une part, à l'unité Taxis par la modification de l'imputation comptable de la contribution ordinaire de la Ville de Lausanne auparavant comptabilisée sous le groupe de charges 31 (CHF +0.3 million) et, d'autre part, au Secrétariat général EJQ, par la comptabilisation de dépenses dans le domaine Accueil vacances

et dans le domaine Cultes et temples, également budgétées sous le groupe de charges 31 (CHF +0.2 million).

### 36 Subventions accordées

**CHF -1.1 million ou -0.9%**

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	62'234'296.55	64'345'200	63'742'408.78	-602'791.22	-0.9
Sécurité et économie	2'597'250.76	705'800	1'065'023.10	359'223.10	50.9
Sports et cohésion sociale	30'283'071.90	34'191'800	34'274'265.93	82'465.93	0.2
Logement, environnement et architecture	2'161'091.15	3'637'000	2'518'299.93	-1'118'700.07	-30.8
Enfance, jeunesse et quartiers	16'563'366.45	16'662'100	17'096'644.83	434'544.83	2.6
Finances et mobilité	10'703'824.35	10'802'600	10'498'942.34	-303'657.66	-2.8
<b>Total</b>	<b>124'542'901.16</b>	<b>130'344'500</b>	<b>129'195'584.91</b>	<b>-1'148'915.09</b>	<b>-0.9</b>

A la Direction de la culture et du développement urbain, l'économie de CHF -0.6 million s'explique par :

- les subventions casuelles en lien avec la musique, les créations scéniques indépendantes et la participation culturelle moins élevées qu'au budget pour un montant de CHF -0.3 million. A noter : la création de quatre fonds fin 2023, et dont le règlement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, permettra de pouvoir répondre de façon plus adaptée à la réalité des projets ponctuels subventionnés dans les domaines des arts de la scène, de la musique et des manifestations ;
- complété par CHF -0.4 million du loyer de Pyxis budgété dans la nature 36 mais comptabilisé à tort dans la nature 39 (imputations internes).

A la Direction de la sécurité et de l'économie, l'augmentation s'explique principalement, au Service de l'économie, par un soutien accru aux commerces de détails (+ CHF 0.5 million), élément financé par un prélèvement dans le Fonds de communal de la Ville pour le soutien des acteurs économiques et donc sans impact au résultat.

A la Direction du logement, de l'environnement et d'architecture, au Service d'architecture et du logement, la participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières est globalement restée en dessous des prévisions (CHF -1.1 million).

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, l'augmentation s'explique principalement, au Secrétariat général, par une hausse de CHF 0.2 million de la subvention en faveur de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise et, au Service des écoles et du parascolaire, par une augmentation du subside pour l'organisation de camps et voyages d'études aux écoliers (+CHF 0.2 million).

A la Direction des finances et de la mobilité, le déficit d'exploitation de la société Parking-Relais lausannois S.A. couvert par la Ville a été moins important que prévu (-CHF 0.3 million).

### 37 Subventions à redistribuer

**CHF 24.2 millions**

L'augmentation de CHF 24.2 millions est due à un changement de méthode comptable. Les subventions de la FAJE encaissées (nature 47) puis redistribuées (nature 37) par la Ville aux différentes institutions privées d'accueil de la petite enfance, étaient jusqu'ici portées au bilan. Cette méthode comptable a été modifiée durant l'exercice 2023 : ces subventions transitent désormais par le compte de fonctionnement. A noter que ce changement est sans impact sur le résultat, une contrepartie du même montant se trouvant en nature 47 (cf infra).

**38 Attributions aux réserves****+CHF 51.3 millions ou +97.5%**

	<b>Comptes 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2023</b>	<b>Ecart (+/-) B2023 - C2023</b>	
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>%</b>
Fonds de risques pour institutions culturelles	305'231.36	50'000	298'790.96	248'790.96	497.6
Fonds d'invest. pour les productions culturelles	50'000.00	50'000	50'000.00	0.00	0.0
Fonds de régularisation des loyers	149'555.50	134'400	830'035.73	695'635.73	517.6
Fonds de rénovation - assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif	11'656'637.39	0	0.00	0.00	-
Fonds de rénovation des bâtiments du patrimoine financier	19'603'509.31	0	0.00	0.00	-
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	57'902.28	324'000	0.00	-324'000.00	-100.0
Fonds de réserve général du SSL	873'174.68	0	105'480.00	105'480.00	-
Fonds du Service de l'eau	12'954'212.24	3'240'900	11'483'409.59	8'242'509.59	254.3
Fonds « Réserve forestière naturelle du Jorat lausannois »	0.00	0	3'561'798.55	3'561'798.55	-
Fonds pour le Plan climat	5'857'269.37	162'000	8'898'179.65	8'736'179.65	5392.7
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	2'694'250.46	0	944'841.06	944'841.06	-
Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes	154'549.50	0	5'995'299.50	5'995'299.50	-
Fonds pour risques génériques financiers	8'000'000.00	0	0.00	0.00	-
Fonds des SIL (hors Fonds pour le plan climat)	35'756'378.63	48'621'100	71'672'959.39	23'051'859.39	47.4
<b>Total</b>	<b>98'112'670.72</b>	<b>52'582'400</b>	<b>103'840'794.43</b>	<b>51'258'394.43</b>	<b>97.5</b>

Le dépassement de CHF 51.3 millions provient de plusieurs éléments : principalement des attributions aux services commercialisés : SIL CHF 34.0 millions et Service de l'eau CHF 8.3 millions.

Aux SIL, les attributions les plus notables sont :

- une attribution non budgétée de CHF 19.5 millions en lien avec le bénéfice réalisé sur les clients « marché ». Cette attribution servira à compenser les pertes futures sur ces clients « marché » suite à la décision de réaffecter la production du site de Lavey aux clients « captifs » ;
- une attribution au plan climat non budgétée de CHF 6.6 millions du solde du crédit actionnaire accordé par la Ville entre 2001 & 2004 à EOS Holding (ensuite cédé à Alpiq) ;
- une attribution suite à un changement de méthode comptable concernant la taxe éclairage public à présent comptabilisée au brut pour CHF 6.2 millions. A noter, que ce changement de méthode est sans impact au résultat : un prélèvement du même montant est effectué en nature 48 (voir ci-dessous).

Quant au Service de l'eau, l'attribution est en lien avec les résultats de l'année (le Service de l'eau est un périmètre autofinancé et son résultat est toujours à l'équilibre).

Hors services commercialisés, la variation est constituée :

- au Service des écoles et du parascolaire, d'une attribution de CHF 0.9 million au Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires ;
- au Service des parcs et domaines, d'une attribution de CHF 3.6 millions dans le Fonds « Forêts » nouvellement créé (voir groupe 46 ci-dessous) ;
- au Service des finances, d'une attribution de CHF 6.0 millions dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs des placements, prêts et participations permanentes suite à la

réévaluation de la participation dans Romande Energie Holding et la BCV en application des règles comptables en vigueur (cette attribution est réglementaire et sans impact au résultat) et d'une attribution de CHF 6.6 millions au plan climat provenant du remboursement du crédit actionnaire aux SIL (crédit AC dans le cadre du marché de l'électricité) ;

- au Secrétariat général du Logement, de l'environnement et d'architecture (SGLEA), d'une attribution de CHF 1.1 million au Fonds Plan climat.

**39****49****Imputations internes****CHF -17.8 millions ou -15.45%**

Ce poste n'entraîne pas de commentaire particulier.

**4 REVENUS****40 Impôts****+CHF 44.1 millions ou +7.9%**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
	CHF	CHF	CHF
<b>Total</b>	<b>582'696'898,92</b>	<b>560'210'000</b>	<b>604'326'103,16</b>
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>390'764'813,39</u>	<u>391'000'000</u>	<u>407'228'265,43</u>
- sur le revenu	315'220'656,71	320'000'000	333'025'108,24
- sur la fortune	46'208'749,83	43'000'000	46'380'779,26
- à la source	24'918'790,47	22'500'000	22'670'991,35
- perçu des étrangers	4'416'616,38	5'500'000	5'151'386,58
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>101'767'787,74</u>	<u>81'100'000</u>	<u>106'727'508,13</u>
Produit des autres impôts :	<u>87'685'388,40</u>	<u>81'700'000</u>	<u>84'868'641,35</u>
- foncier	47'207'561,05	44'300'000	45'900'984,80
- complémentaire sur les immeubles	6'615'252,75	6'000'000	6'920'743,10
- Droits de mutation sur les transf. imm.	12'720'517,75	10'500'000	10'873'032,00
Produit de l'impôt :			
- sur les successions et les donations	14'911'668,40	15'000'000	13'739'099,20
- sur les divertissements	5'848'598,45	5'500'000	7'035'942,25
- sur les chiens	381'790,00	400'000	398'840,00
Taxe de séjour	<u>0,00</u>	<u>4'010'000</u>	<u>3'536'545,20</u>
Impôts récupérés après défalcation	<u>2'478'909,39</u>	<u>2'400'000</u>	<u>1'965'143,05</u>

Les recettes fiscales sont globalement en amélioration de CHF 21.6 millions par rapport aux comptes 2022. Cela est principalement dû à l'impôt sur les personnes physiques (CHF 16.6 millions) et à l'impôt sur les personnes morales (CHF 4.9 millions).

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2023 a atteint CHF 407.2 millions, soit une augmentation de CHF 16.6 millions (+4.2%) par rapport aux comptes 2022.

Au 31 décembre 2023, l'ACI déclarait que 99,97 % des contribuables lausannois étaient taxés pour l'année 2017, 99,93 % pour l'année 2018, 99,63 % pour l'année 2019, 99,02 % pour l'année 2020, 97,69 % pour l'année 2021 et 85,18 % pour l'année 2022.

Les impôts comptabilisés en 2023 correspondent aux acomptes facturés (ainsi que les impôts à la source) pour la dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2022 (chiffres en millions de CHF) :

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
2014 et antérieurs	2.0	1.0
2015	0.3	0.2
2016	0.2	0.3
2017	0.9	0.2
2018	1.8	1.2
2019	0.6	0.8
2020	6.3	1.2
2021	43.5	9.3
2022	335.1	50.3
2023	0.0	342.7
	<u>390.7</u>	<u>407.2</u>

#### Personnes morales

Les recettes fiscales augmentent ponctuellement de CHF 4.9 millions par rapport aux comptes 2022, compte tenu essentiellement des rattrapages en lien avec les années précédentes.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2022 et en 2023 (chiffres en millions de CHF) additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes :

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
2015 et antérieurs	-1.6	-0.3
2016	-0.1	-0.1
2017	0.9	0.1
2018	1.5	1.3
2019	1.9	0.2
2020	24.5	0.4
2021	0.5	27.3
2022	66.4	1.2
2023	7.8	70.8
2024	0.0	5.8
	<u>101.8</u>	<u>106.7</u>

#### Autres impôts

L'impôt sur les successions et les donations est inférieur de CHF 1.3 million par rapport au budget et de CHF 1.2 million par rapport aux comptes 2022. L'impôt foncier, quant à lui, est en hausse de CHF 2.5 millions par rapport au budget.

**41 Patentes, concessions****CHF -0.7 million ou -36.3%**

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Patentes, concessions	1'894'613.70	2'021'000	1'286'692.55	-734'307.45	-36.3

La diminution s'explique principalement par une diminution des revenus liés aux permis de construire (-CHF 0.5 million).

**42 Revenus des biens****CHF 19.1 millions ou +16.2%**

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	25'176'558,51	14'069'100	14'509'469,02	440'369,02	3,1
Revenus des immeubles et autres biens du patrimoine financier	43'564'405,16	50'904'700	53'220'272,74	2'315'572,74	4,5
Revenus des immeubles et autres biens du patrimoine administratif	48'597'963,63	49'021'600	52'319'126,30	3'297'526,30	6,7
Autres revenus	13'406'419,47	4'163'000	17'234'448,18	13'071'448,18	314,0
<b>Total</b>	<b>130'745'346,77</b>	<b>118'158'400</b>	<b>137'283'316,24</b>	<b>19'124'916,24</b>	<b>16,2</b>

Sous le poste « Autres revenus », l'augmentation de revenus résulte principalement, au Service des finances, d'un prélèvement de CHF 8.5 millions dans la provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité et par la réévaluation de la participation dans Romande Energie Holding et BCV en application des règles comptables (CHF 6.0 millions). Un versement d'un montant identique a été effectué dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs des placements, prêts et participations permanentes (voir rubrique 38 supra).

Ces variations sont complétées par des loyers plus élevés que prévu (Revenus des immeubles et autres biens des patrimoines financier et administratif) perçus au Service des gérances (CHF 2.2 millions), les autres variations sont peu significatives.

**43 Taxes, ventes et prestations facturées****CHF +17.8 millions ou +2.3%**

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes de raccordement et d'utilisation	233'310'441.43	92'161'700	97'336'644.27	5'174'944	5.6
Ventes et prestations de service (hors ventes d'énergie des SIL)	104'330'795.39	110'022'500	108'262'610.48	-1'759'890	-1.6
Remboursements de tiers	11'051'147.00	7'954'000	13'392'862.23	5'438'862	68.4
Amendes	25'514'715.50	29'515'000	25'652'504.45	-3'862'496	-13.1
Autres contributions	59'162'337.11	59'574'300	58'800'075.96	-774'224	-1.3
Sous-total	433'369'436.43	299'227'500	303'444'697.39	4'217'197	1.4
Ventes d'énergie des SIL (électricité, gaz, CàD et contracting énergétique)	300'833'894.71	484'740'700	498'370'973.75	13'630'274	2.8
<b>Total</b>	<b>734'203'331.14</b>	<b>783'968'200</b>	<b>801'815'671.14</b>	<b>17'847'471</b>	<b>2.3</b>

L'augmentation constatée sous ce poste (CHF 17.8 millions) s'explique principalement :

- aux SIL par l'augmentation des ventes d'énergie (CHF 13.6 millions) ;
- au Corps de police, diminution des amendes (CHF -3.9 millions) ;
- au Service de l'eau avec l'augmentation des ventes d'eau (CHF 3.4 millions) et des taxes uniques de raccordement (CHF 2.2 millions) ;
- au Service des finances, il y a une augmentation des remboursements de tiers en lien avec le remboursement du crédit actionnaire aux SIL dans le cadre du marché de l'électricité (CHF 6.6 millions) (cf. charge en parallèle à la rubrique 38).

#### 44 Part à des recettes sans affectation

CHF 0.5 million ou +5.3%

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	10'623'425.55	9'500'000	9'999'543.50	499'543.50	5.3

L'impôt sur les gains immobiliers, sujet à fluctuation, a dépassé le budget de CHF 0.5 million.

#### 45 Dédommagements de collectivités publiques

CHF -10.7 millions ou -3.0%

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	215'035'617,25	230'400'000	219'717'109,15	-10'682'890,85	-4,6
Facturation à l'Académie de police de Savatan	684'316,25	780'000	1'020'513,70	240'513,70	30,8
Participations diverses au Service de protection et sauvetage (hors dispositif sanitaire)	9'997'853,10	10'462'600	11'195'796,23	733'196,23	7,0
Participation cantonale aux charges du dispositif sanitaire (ambulances)	2'103'819,24	2'365'700	1'627'253,24	-738'446,76	-31,2
Participation cantonale à l'aide au logement	421'072,75	444'400	436'224,00	-8'176,00	-1,8
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles, allocations familiales et remboursement des frais médicaux	7'375'912,33	7'132'600	7'929'169,17	796'569,17	11,2
Participations diverses aux charges du Service social	28'344'702,80	28'198'500	28'680'297,37	481'797,37	1,7
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP et de l'unité spécialisée ORP-CSR	12'765'010,60	13'220'100	11'656'223,92	-1'563'876,08	-11,8
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	7'185'193,10	7'427'000	5'845'835,70	-1'581'164,30	-21,3
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	16'860'238,40	22'452'000	21'772'348,30	-679'651,70	-3,0
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	15'003'552,28	14'998'400	15'918'196,24	919'796,24	6,1
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	9'085'526,14	10'229'700	10'223'448,71	-6'251,29	-0,1
Emoluments du Contrôle des habitants	0,00	0	1'879'781,39	1'879'781,39	-
Autres dédommagements	4'847'444,76	4'039'500	3'577'100	-462'400,42	-11,4
<b>Total</b>	<b>329'710'259,00</b>	<b>352'150'500</b>	<b>341'479'296,70</b>	<b>-10'671'203,30</b>	<b>-3,0</b>

S'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu du décompte 2022 enregistrés dans l'exercice 2023, le retour du Fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit Fonds aux

dépenses thématiques ont été inférieurs aux prévisions de CHF -10.7 millions (voir également rubrique 35 supra).

Les autres variations significatives s'expliquent comme suit :

- au Service du travail (unité ORP-CSR) par une diminution des participations de la Confédération en lien avec le recul des charges cumulées effectives reconnues par la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) et de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) de l'Etat de Vaud ;
- au Service du travail (unité Emploi Lausanne) par une diminution due à la révision, après l'établissement du budget, des commandes de prestations de plusieurs mandants d'Emploi Lausanne et du remboursement, par le Secrétariat à l'économie (SECO), en fonction des charges cumulées effectives.

Au Contrôle des habitants, en application des règles comptables en vigueur, les émoluments perçus pour le Canton sont dorénavant comptabilisés au brut (voir également le groupe 35 ci-dessus qui présente les charges y relatives).

#### 46 Subventions acquises

**CHF 4.6 millions ou +127.3%**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart (+/-) B2023 - C2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts, parcs et domaines	254'696.10	293'300	3'938'645.80	3'645'345.80	1242.9
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	851'917.00	748'200	801'430.00	53'230.00	7.1
Subventions de l'Etat au Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics	43'192.55	0	35'631.40	35'631.40	-
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	2'020'950.00	2'046'400	2'070'321.88	23'921.88	1.2
Autres subventions	447'847.35	553'500	1'430'124.13	876'624.13	158.4
<b>Total</b>	<b>3'618'603.00</b>	<b>3'641'400</b>	<b>8'276'153.21</b>	<b>4'634'753.21</b>	<b>127.3</b>

Au Service des parcs et domaines, une aide forfaitaire cantonale a été octroyée en compensation notamment de la perte de production du bois pendant cinquante ans suite à la mise en réserve de la zone centrale du Parc naturel périurbain. Le montant de cette subvention a été attribué au Fonds nouvellement créé « Réserve forestière naturelle du Jorat lausannois » (voir groupe de charges 38 ci-avant).

#### 47 Subventions à redistribuer

**CHF 24.2 millions**

L'augmentation de CHF 24.2 millions est due à un changement de méthode comptable. Les subventions de la FAJE encaissées (nature 47) puis redistribuées (nature 37) par la Ville aux différentes institutions privées d'accueil de la petite enfance, étaient jusqu'ici portées au bilan. Cette méthode comptable a été modifiée durant l'exercice 2023 : ces subventions transitent désormais par le compte de fonctionnement. A noter que ce changement est sans impact sur le résultat, une contrepartie du même montant se trouvant en nature 37 (cf supra).

**48 Prélèvements sur les réserves****+CHF 13.3 millions ou +21.9%**

	<b>Comptes 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2023</b>	<b>Ecart (+/-) B2023 - C2023</b>	
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>%</b>
Fonds de risques pour institutions culturelles	3'617.85	0	607'000.00	607'000.00	-
Fonds d'invest. pour les productions culturelles	0.00	0	0.00	0.00	-
Fonds COVID-19 en soutien de la culture	92'420.24	0	173'125.06	173'125.06	-
Fonds du Service de l'eau	16'264'412.85	18'932'400	13'662'461.76	-5'269'938.24	-27.8
Fonds de réserve générale du SSL	86'431.74	17'000	638'885.24	621'885.24	-
Fonds « Réserve forestière naturelle du Jorat lausannois »	0.00	0	17'809.00	17'809.00	-
Fonds de rénovation d'immeubles	3'684'298.46	6'102'800	4'032'517.67	-2'070'282.33	-33.9
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	11'250.99	0	0.00	0.00	-
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	134'750.11	1'623'300	766'799.83	-856'500.17	-52.8
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs	6'339'656.13	0	0.00	0.00	-
Fonds pour risques génériques financiers	0.00	600'000	0.00	-600'000.00	-
Fonds des SiL	41'176'098.34	33'263'200	53'902'801.84	20'639'601.84	62.0
<b>Total</b>	<b>67'792'936.71</b>	<b>60'538'700</b>	<b>73'801'400.40</b>	<b>13'262'700.40</b>	<b>21.9</b>

Ce chapitre présente une différence de CHF 13.3 millions qui trouve principalement son explication aux services commercialisés : SiL CHF 21.0 millions et Service de l'eau CHF - 5.3 millions.

Aux SiL, les prélèvements les plus notables sont :

- un prélèvement expliqué par le changement de méthode comptable concernant la taxe éclairage public à présent comptabilisée au brut pour CHF 6.2 millions (voir ci-dessus section 38) ;
- un prélèvement expliqué par les ventes de gaz 2023 : les températures favorables ont conduit à des volumes de vente très en deçà des attentes et à ce qu'un prélèvement au fonds soit réalisé. L'impact de ce prélèvement non budgété pour ce seul fluide est une amélioration de CHF 13.9 millions par rapport au budget ;
- un prélèvement non budgété de CHF 10.0 millions dans Fonds pour la transition énergétique des SiL : ce fonds réglementé est destiné à financer des investissements en lien avec la transition énergétique nécessaires au développement du chauffage à distance.

Quant au Service de l'eau, le prélèvement est en lien avec les résultats de l'année (le Service de l'eau est un périmètre autofinancé et son résultat est toujours à l'équilibre).

**3.1.2 Comptes des investissements du patrimoine administratif**

Ce compte se présente comme suit :

<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	155'708'923.26	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	7'563'244.82	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	6'823'438.96	
Prêts et participations permanentes		1'157'000.00
Subventions et recettes pour investissements		9'680'052.43
Recettes nettes sur les véhicules, machines et matériel		812'268.65
<b>Investissements nets</b>		<b>158'446'285.96</b>
Sous-total	<u>170'095'607.04</u>	<u>170'095'607.04</u>
<b>FINANCEMENT</b>		
Investissements nets	158'446'285.96	
Amortissement du patrimoine administratif		141'419'611.55
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	3'515'006.59	
Augmentation des provisions		30'039'394.03
<b>Excédent d'autofinancement</b>	<b>9'497'713.03</b>	
	<u>171'459'005.58</u>	<u>171'459'005.58</u>

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à CHF 170.1 millions au brut (CHF 158.4 millions au net).

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant de CHF 167.9 millions.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2023 :

	<b>Tranche annuelle budgétisée</b>	<b>Dépenses 2023</b>
	<i>(en millions de CHF)</i>	
<b><u>Culture et développement urbain</u></b>		
Mudac - Transfert des activités du musée dans le cadre de Plateforme 10	-	10.0
Rénovation du cinéma Capitole	-	1.0
Pyxis - Réalisation d'une Maison de la culture et de l'innovation numérique	0.5	1.0
<b><u>Sécurité et économie</u></b>		
Reconstruction de la station de pompage et du réservoir de Montalègre	3.5	3.1
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau	2.5	3.0
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	1.0	1.7
Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre	0.4	1.2
Nouvelle usine de production d'eau potable "Saint-Sulpice II"	25.5	1.1
<b><u>Sports et cohésion sociale</u></b>		
Divers travaux d'assainissement de la piscine de Mon-Repos	3.0	1.6
Assainissement et entretien des installations sportives	0.8	1.4
<b><u>Logement, environnement et architecture</u></b>		
Théâtre de Vidy-Lausanne – Rénovation et agrandissement du bâtiment	4.2	3.8
Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines	3.8	2.3
Entretien et importants travaux de remise en état de bâtiments du PA et du PF	3.3	1.6
Infrastructure multimodale de la place de la Gare et agrandissement	2.8	1.6
<b><u>Enfance, jeunesse et quartiers</u></b>		
Plaines-du-Loup - Construction des bâtiments et du site scolaire	10.1	12.8
Rénovation, assainissement et optimisation des bâtiments scolaires	9.7	9.4
Collège de St-Roch – Assainissement et rénovation	2.7	4.7
Collège du Belvédère – Nouveaux locaux scolaires et salle de gym	3.7	1.5
<b><u>Finances et mobilité</u></b>		
Mobilité - Projets Axes forts et PALM	18.8	8.2
Rénovation et extension de la voirie	0.9	1.6
<b><u>Services industriels</u></b>		
Remplacements et extensions ordinaires	19.9	15.1
Renouvellement du réseau de distribution électrique	16.2	11.6
Déploiement des compteurs électriques intelligents (1er et 2ème volets)	7.7	5.8
Axes forts – Tramway	13.2	3.7
Plan lumière Lausanne	2.7	2.1
<b><u>Métamorphose</u></b>		
Plaines-du-Loup – Réseau, espaces public et parc	12.4	4.0
Stade de la Pontaise	0.1	1.3

### 3.1.3 Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2023, la dette bancaire et l'endettement net évoluent comme suit :

En millions de CHF	31.12.2022	31.12.2023	Variation
Dette bancaire	2'642.1	2'707.8	+ 65.7
Endettement net	2'017.5	2'008.3	- 9.2

L'évolution de la dette bancaire brute s'explique principalement en raison :

- d'achats d'immeubles du PF pour CHF 16.0 millions ;
- d'augmentations de capital au profit de SI-REN SA et GEOOL SA pour CHF 8.0 millions ;
- d'une augmentation des débiteurs impôts de CHF 7.0 millions ;
- d'investissements du patrimoine financier en lien avec le contracting des Plaines-du-Loup pour CHF 7.8 millions.

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards.

### 3.1.4 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis. Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

#### ACTIF

**Patrimoine financier** CHF 1'138'659'216.20

**10 Disponibilités** (caisse, comptes postaux et banques) CHF 3'892'999.04

**112 Impôts à encaisser** CHF 123'395'146.55

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'ACI, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2023 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2023 mais non encore encaissés au 31 décembre 2023.

**115 Débiteurs** CHF 195'679'898.66

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2023.

**120 Titres** CHF 128'556'859.90

L'augmentation de ce poste de CHF 14.1 millions par rapport à 2022 est due principalement à :

- des plus-values liées à la réévaluation à la valeur vénale des actions de Romande Energie Holding SA et BCV pour CHF 6 millions ;
- les augmentations de capital de SI-REN SA et Geool SA à hauteur de CHF 8.0 millions.

**122 Prêts** CHF 26'384'337.15

Ce montant correspond essentiellement au solde du prêt octroyé à LFO S.A. (Lausanne Fibre Optique) pour le paiement du rachat du réseau de la Ville, présenté distinctement sous ce chapitre dans un but de transparence (prêt de CHF 24.0 millions entièrement provisionné).

**123 Immeubles** CHF 515'397'629.74

L'augmentation de ce poste par rapport à 2022 (+CHF 15.9 millions) résulte principalement des acquisitions effectuées en 2023.

**129 Autres placements** (stock de vin et contracting énergétique) CHF 25'600'342.41

**13 Actifs transitoires** **CHF 119'752'002.75**

Sont compris dans cette position, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2023 encaissés au début 2024.

**Patrimoine administratif** **CHF 1'332'393'119.61**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de CHF) :

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		1'315'366
Investissements bruts		170'096
		<u>1'485'462</u>
dont à déduire :		
– Recettes d'investissements	11'649	
– Amortissements	141'420	153'069
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>		<u>1'332'393</u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

**14 Investissements du patrimoine administratif** **CHF 1'167'129'368.55**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels et des patrimoines autofinancés (services de l'eau et de la propreté urbaine) pour près de CHF 700 millions.

**15 Prêts et participations permanentes** **CHF 140'226'232.56**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

La différence entre les bilans 2023 et 2022 réside principalement dans la liquidation de Boisy TV SA (impact de CHF 1.0 million).

**16 Subventions d'investissements** **CHF 25'037'518.50**

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour le transfert des activités du Mudac à Plateforme 10.

**17 Autres dépenses à amortir** **CHF 0.00**

Sous ce titre figurent des comptes d'attente et crédits d'étude jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement.

Au passage sur ABACUS les soldes des comptes d'attente et crédits d'étude au 31.12.2022 ont été reclassés au 01.01.2023 dans les natures concernées (141 à 149)

**18 Avances aux financements spéciaux CHF 42'726'387.56**

Ce montant correspond principalement à des avances de CHF 21.1 millions pour le Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique, de CHF 12.5 millions pour le Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité, de CHF 6.5 millions pour le Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des clients finaux du gaz et de CHF 2.6 millions pour le Fonds de différence de couverture pour la distribution de chaleur (timbre d'acheminement) auprès des clients finaux du chauffage à distance.

**19 Découvert CHF 1'079'302'486.13**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de CHF) :

Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	1'075'787
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2023	3'515
Etat au 31 décembre 2023	<u>1'079'302</u>

La valeur des immeubles et des DDP inscrits au patrimoine financier figure actuellement au bilan pour CHF 515 millions (voir chapitre 123 du bilan). Une réserve latente de CHF 450 millions est à considérer sur ces objets suite au travail d'estimation à la valeur de marché réalisé par la Commission immobilière.

**PASSIF****20 Engagements courants (créanciers essentiellement) CHF 177'805'342.52****21 Dettes à court terme CHF 680'170'000.00**

Cette position englobe, d'une part, l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois (CHF 580.2 millions) et, d'autre part, l'ensemble des dettes à moyen et long termes dont le dénouement est prévu à court terme (CHF 100 millions).

**22 Dettes à moyen et à long termes CHF 2'027'652'500.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2023, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
<b>Emprunt effectué</b>			
Emprunt public	100'000'000	2.1000	2023 - 2048
Emprunt public	100'000'000	2.3550	2023 - 2074
Emprunt public	100'000'000	1.8750	2023 - 2076
<b>Total</b>	<b>300'000'000</b>		
<b>Remboursements</b>			
Emprunt privé	100'000'000	3.1850	2008 - 2023
Emprunt public	100'000'000	1.3750	2013 - 2023
Amortissement financier	5'000		
<b>Total</b>	<b>200'005'000</b>		
<b>Emprunts échus dans l'exercice suivant et présentés à court terme</b>			
Emprunt public	100'000'000	1.2500	2012 - 2024
<b>Total</b>	<b>100'000'000</b>		

### 233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique CHF 31'063'387.41

Plusieurs fonds spéciaux sont placés auprès de la Ville. La diminution de ce poste de CHF 1.0 millions s'explique principalement par la diminution du Fonds communal de la Ville de Lausanne pour le soutien des acteurs économiques victimes de la crise économique induite par le coronavirus (CHF 0.8 millions) ainsi que par la diminution du Fonds du FERL (CHF 0.9 million).

### 24 Provisions CHF 96'360'164.83

La diminution de ce poste (CHF 10.0 millions) s'explique principalement par la dissolution de la provision pour garantie de déficit TL (CHF 3 millions) et par une dissolution partielle de la provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité (CHF 8.5 millions).

### 25 Passifs transitoires CHF 138'335'806.10

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2023 ou des recettes perçues d'avance.

### 28 Fonds de renouvellement et réserve CHF 441'694'008.64

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après et on retrouve dans cette nature les mouvements liés aux natures 38 & 48 analysées supra (en particulier, ceux liés aux SIL et au Service de l'eau). Hormis les services commercialisés, les mouvements significatifs enregistrés sous ce poste (+CHF 39.6 millions) sont expliqués au Service des finances par un versement de CHF 6.0 millions dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes) et une attribution au Fonds climat de CHF 8.9 millions.

#### **4. Impact sur le développement durable**

Ce préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

#### **5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap**

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

#### **6. Rémunération des membres de la Municipalité**

La loi sur les communes, à son article 29, dispose de ce qui suit :

*« Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.*

*Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.*

*Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature. ».*

A teneur de loi, une décision formelle doit être prise, l'octroi d'un crédit budgétaire autorisant le paiement des montants en cause n'est pas suffisant. Pour la Municipalité, la dernière décision remonte au 11 juin 2019, soit à la précédente législature. Une nouvelle décision doit donc être prise.

A ce jour les traitements annuels bruts indexés sont de CHF 278'531.50 pour le syndic et de CHF 259'652.05 pour les autres membres de la Municipalité. La Municipalité vous propose le statu quo quant à la rémunération de ses membres.

## 7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2024/21 de la Municipalité, du 2 mai 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes de 2023 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2024/21, du 2 mai 2024 ;
2. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité :

Syndic	:	CHF 278'531.50
Conseillers municipaux	:	CHF 259'652.05

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter

Annexes : Annexe 1 – Bilan 2023  
Annexe 2 – Annexes aux comptes 2023